

AR PREFECTURE

016-200054047-20160302-2016_03_02_37-DE
Reçu le 11/03/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Instaure en faveur des agents chargés de l'entretien des bâtiments communaux, une indemnité horaire pour travail de nuit lorsque les conditions sont remplies ;
- Autorise Monsieur le Maire à affecter cette prime aux agents concernés.

Pour extrait Conforme,
En Mairie, le 10 mars 2016

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens



(Handwritten signature)